

La Société du Grand Paris annonce un budget prévisionnel de 817 M€ pour 2015

TERRITOIRES - 24.11.2014



Le conseil de surveillance a adopté, à l'unanimité, le budget prévisionnel 2015 de la Société du Grand Paris pour un montant total de 817 M€, en augmentation de 512 M€ par rapport aux dépenses de 2014.

En votant ce budget, le conseil de surveillance confirme la montée en puissance de l'activité de la Société du Grand Paris (8,5 M€ en 2010 ; 35,1 M€ en 2011 ; 77,4 M€ en 2012 ; 153,6 M€ en 2013, 304,9 M€ en 2014).

Sur cette enveloppe de 817 M€, le conseil de surveillance y consacre 94 M€ en fonctionnement, 456 M€ en investissement et 268 M€ en intervention, c'est-à-dire en contributions de la Société du Grand Paris à des projets réalisés par d'autres maîtres d'ouvrage.

Le budget de fonctionnement (94 M€) prévoit en particulier des dépenses d'études (infrastructure, gares, sites de maintenance, systèmes et sécurité, environnementales, valorisation...) pour 38 M€ (soit 40% des dépenses globales de fonctionnement), des dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage, des dépenses liées à l'organisation des enquêtes publiques qui seront lancées en 2015 sur la totalité des tronçons du Grand Paris Express.

En investissement (456 M€), les dépenses consistent pour 186 M€ en études de maîtrise d'oeuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage sur les opérations d'investissement approuvées (principalement, pour 2015, sur la ligne 15 sud et les lignes 16-17 sud-14 nord), pour 166 M€ en acquisitions foncières (dont 75% sur les lignes 15 sud et 16-17 sud-14 nord), pour 100 M€ en déviations de concessionnaires et autres travaux préparatoires (dont 97 M€ sur la ligne 15 sud)...

En 2015, les recettes prévisionnelles de la SGP s'élèvent à 501 M€ issus pour l'essentiel des ressources fiscales affectées : 60 M€ au titre de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau, 320 M€ au titre de la taxe locale sur les bureaux et 117 M€ au titre de la taxe spéciale d'équipement.